



Indexation pension alimentaire

Par **sevine44**, le **22/10/2008 à 16:40**

bonjour,

sur le jugement du divorce établi en juillet 2007 la pension alimentaire est indexé, comment cela se passe t'il?? a quelle date doit'on réévaluer la pension?? comment procede t'on?? sachant que la pension actuelle est de 180€ par mois.
merci de votre réponse

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008 à 16:57**

Bonjour,

Pour connaître les modalités d'indexation de la pension alimentaire, vous trouverez tous les renseignements dans votre jugement de divorce.

Le JAF a fixé le montant de la pension, la date de revalorisation et l'indice d'indexation.

Munissez-vous de votre jugement et consultez ces liens, cela vous aidera à calculer le nouveau montant.

http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=29&type=1&page=indic_pension.htm

<http://www.service-public.fr/calcul-pension/index.html>

Je reste disponible pour vous aider à faire le calcul mais pour cela il me faut plus de renseignements : montant de la pension, date du jugement, indice de départ et indice

d'indexation, date de revalorisation. Tout ceci est inscrit dans le jugement.

Cordialement.